

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 23 Mai 2023

Le mardi 23.05.2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Étaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Anna, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. XILLO Michel, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme LOUGE Monique.

Représentés : Mme AUREL Josie, (par Mme MOREL CAYE), Mme BRIEZ Dominique (par Mme MOREEL), Mme MANZON (par Mme LOUGE), Mme VIDAL Aurélie (par M. MONBRUN).

Absents : M. LOQUET Pierre, Mme GARCIA Hélène, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. CAUBET Christian.

Délibération n°44-2023.

Rénovation des appareils d'éclairage public sur poteaux - programme LED++.

Mme BOULAY, Adjointe à l'Urbanisme, expose :

Le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover 352 points lumineux dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ ».

- Dépose de 78 luminaires de type routier 50 Watts SHP.
- Dépose de 48 luminaires de type routier 70 Watts SHP.
- Dépose de 205 luminaires de type routier 100 Watts SHP.
- Dépose de 17 luminaires de type routier 150 Watts SHP.
- Dépose de 4 luminaires de type routier 250 Watts SHP.

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle d'appareil d'éclairage public fonctionnel standard pouvant être installé à des hauteurs allant de 5 mètres à 10 mètres environ.

→ **Fourniture et pose de 352 appareils d'éclairage public fonctionnel standard pouvant être installé à des hauteurs allant de 5 mètres à 10 mètres environ :**

Couleur gris clair sablé (RAL 7012),

Dimensions maximales en mm : 650 x 95 x 360,

Possibilité de montage latéral ou sommital pour des diamètres allant de Ø32 à Ø76 mm (réducteurs d'adaptation à prévoir),

Puissance 29 Watts max,

Pas d'abaissement - Extinction nocturne,

Température de couleur 2700 K,

Indice de rendu des couleurs > 70,

Photométrie asymétrique routière polyvalente.

En dérogeant au chapitre 9,3 du CCAP du marché de grands travaux AT, il sera demandé une garantie de 5 ans sur la totalité de l'appareil.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

12 contributions annuelles aux travaux	-	10 639€/an
Factures d'électricité	17 748€/an	5 334€/an
Total des dépenses	17 748€/an	15 973€/an

Les futures factures d'électricité de ces points lumineux ne représenteraient alors qu'une faible part des dépenses atténuant ainsi considérablement les hausses du prix de l'électricité pouvant intervenir dans les années à venir.

Entendu l'exposé,

Sur proposition de Mme BOULAY, Adjointe à l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de rénovation proposé par le SDEHG et décide de prendre en compte les 12 contributions annuelles.

Le Secrétaire,
Christian CAUBET

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,

